

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 062-216207365-20231213-DEC2023\_190-AI



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA REPARATION DES  
FREINS SUR UN VEHICULE COMMUNAL – RENAULT MASTER**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société Garage Leclercq ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : est signé avec la société Garage Leclercq (sise 2 rue du Hem – 62840 LAVENTIE) un devis relatif à la réparation des freins d'un véhicule communal Renault Master, pour un montant de 1.721,68€ TTC ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 13 décembre 2023

DEC2023\_190

Pour le Maire empêché,  
L'adjoint suppléant,

Vincent KNOCKAERT



**DGS**